

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PROCES-VERBAL

21^e séance

De la séance ordinaire du

de la législature
2021-2026

Jeudi 21 mars 2024, 20h00

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

Présidence : **M. le Président Guillaume DERIAZ**

Sont présents : 43 Conseillères et Conseillers.

Excusés : BÜNZLI Jean-Claude
 CARBALLO Juan
 FANTIN Martina
 HORNUNG Christophe
 MEYLAN Pascal
 MIGNANIELLO Tommaso
 MÖCKLI Gaëtan
 PISANI Henri
 PROGIN Jean-Claude
 THUILLARD Jérôme
 VARONE Roberto
 VULLO Bredon
Procès-verbal : KAUFMANN Manuela

M. le Président Guillaume DERIAZ ouvre la 21^e séance de la législature.

Il salue Mme la Syndique Claudia PERRIN, Mme la Municipale Jennifer DAGON, MM. les Municipaux Denis FAVRE, Blaise JAUNIN et Patrick OPPLIGER.

La convocation a été envoyée dans les délais, par lettre datée du 6 mars 2024.

1. Appel

40 Conseillères et Conseillers sont présents sur 55 à l'appel (3 en retard). Le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2024
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
6. Préavis municipal N° 52/2024 « **Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village, l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et eaux usées, le réaménagement de l'espace routier et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823** »
7. Préavis municipal N° 53/2024 « **Crédit d'étude pour le barreau de la Sauge** »
8. Rapport municipal N° 49/2024 « **Réponse au postulat de M. Romain Birbaum et consorts – Mise en place d'une réglementation des publications sur le site internet de la commune** »
9. Rapport municipal N° 51/2024 « **Réponse au postulat de M. Simon Schülé – Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute** »
10. Election complémentaire à la commission des finances
11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal
13. Propositions individuelles et divers

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2024

M. le Conseiller François MORIER demande que les noms des Conseillers soient remis en gras dans le PV, pour une lecture facilitée.

Mme la Municipale Jennifer DAGON demande une correction de sa correction : écrire FAJE.

Le PV est adopté à une large majorité.

4. Communications du Bureau

M. le Président Guillaume DERIAZ a rencontré la Municipalité le 12 février 2024 pour préparer le Conseil du 21 mars 2024.

Résultats des **votations** du 3 mars 2024 :

Objet 1 **Initiative pour une 13^e rente AVS** : Taux de participation 61,36%, OUI 80,07%, NON 19,93%

Objet 2 **Initiative sur les rentes** : Taux de participation 60,97%, OUI 10,51%, NON 89,49%

Le PV de la séance du Conseil communal du 23 novembre 2023 a été corrigé, en ajoutant la **liste du vote nominal**, décision prise par le Bureau après des échanges avec le service des communes.

Déménagement de la salle du Bureau du Conseil à la Villageoise : à partir du 25 mars, la salle du Bureau est à la Villageoise, salle du bas à droite. Une autre salle a été dédiée aux commissions du Conseil. La salle du conseil sera aussi disponible aux commissions. En ce qui concerne les séances des groupes politiques, les salles à disposition sont : à La Villageoise la salle du Bureau, la salle des commissions, la salle du Conseil ; la salle 1803, la salle de Prazqueron. Uniquement pour les séances politiques, les groupes ont à disposition ces salles gratuitement. La réservation est obligatoire. Les badges SALTO en possession des Conseillers seront corrigés à partir du 25 mars. L'accès à la Maison de Commune étant

supprimé, seul l'accès aux salles citées plus haut sera maintenu. Idem pour les chefs de groupes. Les badges SALTO étant nominatifs, pour procéder à des changements s'adresser à M. Cornu. Le badge doit être actualisé chaque année, délai le 30 juin.

Le Conseil du 25 avril sera supprimé.

Le Bureau a constaté que des Conseillers quittaient le Conseil en pleine séance. Merci d'annoncer votre départ aux scrutateurs ou au Président, ceci pour une meilleure gestion des votes.

5. Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

Engagement de Mme Alvarez au poste de médiamaticienne

Faisant suite à la réponse 44/2023 au postulat demandant une amélioration de la communication et en accord avec le budget voté par le Conseil communal, la Municipalité a engagé Mme Sarah Alvarez au poste de médiamaticienne à 50 % dès le 1er avril 2024. Mme Alvarez reprendra en particulier la conception graphique du Romanel Info et aura la tâche de développer de nouveaux canaux de communication, notamment électroniques, entre l'administration communale et la population.

Plan directeur communal des systèmes d'information 2024-2029

La Municipalité a adopté, le 26 février 2024, son plan directeur des systèmes d'information pour la période 2024 – 2029. Ce document décrit en particulier les objectifs stratégiques, ainsi que l'organisation à mettre en place pour la période traitée. Une présentation de ce plan directeur sera donnée par M. Favre lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Action menée par le LEB contre la commune pour le Lussex et le Brit

Le refus du Conseil communal du préavis 34/2023, sur les travaux du LEB pour le passage dénivelé du Lussex et la zone de la gare, a entraîné de fait l'annulation de la pré-convention de répartition des frais entre les différents acteurs du projet. Ce que voyant, le LEB a intenté une action auprès de l'OFT, demandant au total un montant de plus de 18 millions de francs à la commune de Romanel-sur-Lausanne. La Municipalité a bien entendu demandé à son avocat de s'opposer à cette action, qui doit être tranchée prochainement.

Changement des noms de services de l'administration communale

Rejoignant en cela de nombreuses communes vaudoises, la Municipalité a pris la décision de changer la dénomination de certains de ses services comme suit :

- Le greffe devient le Secrétariat municipal
- La bourse devient le Service des finances
- Le contrôle des habitants devient l'Office de la population.

Ces changements vont progressivement être mis en place sur les différents supports concernés.

6. Préavis municipal N° 52/2024 « Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village, l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et eaux usées, le réaménagement de l'espace routier et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823 »

Mme la Conseillère Ariane MORAND lit le rapport de la COFIN qui propose d'accepter le

préavis.

M. le Conseiller Christian TRINCA COLONEL lit le rapport de la CUR qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

M. le Conseiller Thierry HENRY demande si la fibre optique sera prise en compte lors des travaux. Si ce crédit d'étude est amorti sur 10 ans, cela veut dire qu'il ne sera pas intégré dans le crédit final qui sera amorti sur 30 ans ? Quant à la fontaine, son déplacement était hors de question pour la Municipalité précédente, qui avait autorisé les nouvelles constructions autour. Comment explique la Municipalité actuelle son changement de cap, en envisageant de déplacer la fontaine ?

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond que tous les services seront concernés, y compris la fibre optique.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que le déplacement de la fontaine a été demandé par le postulat Studer, donc la Municipalité est obligée d'analyser cette possibilité.

M. le Municipal Denis FAVRE évoque le Modèle Comptable Harmonisé 2, responsable des durées d'amortissement différentes entre le crédit d'étude et le crédit d'ouvrage. Le crédit d'étude ne fera pas partie du corps du préavis sur le crédit d'ouvrage.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande quelles solutions seront proposées par la Municipalité pour ralentir le trafic sur le chemin des Terreaux.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que les solutions viendront après l'étude, selon la même marche à suivre qu'au chemin de la Covatannaz. Peut-être des ralentisseurs ou des chicanes, mais éviter des « gendarmes couchés » de 40 cm de haut.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR veut savoir si les camions continueront à passer au chemin des Terreaux.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que malheureusement oui, tant que le barreau de Fontany n'est pas réalisé. Ce dernier est toujours à l'étude au Canton.

Conclusions du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

* vu le préavis municipal N° 52/2024 adopté en séance de Municipalité du 5 février 2024 ;

* ouï les rapports des commissions consultées;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* d'accepter le préavis 52/2024 tel que présenté ;

* d'accorder un crédit de CHF 202'700.00 TTC pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier des chemins des Terreaux et du Village et la réfection et mise en valeur de la fontaine 1822-1823 ;

* d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement.

Vote du préavis

Votants	oui	non	abstentions	statut
42	Large majorité	-	1	ACCEPTÉ

M. le Municipal Patrick OPPLIGER remercie et exprime le souhait que cette étude apporte quelque chose pour la tranquillité des habitants.

7. Préavis municipal N° 53/2024 « Crédit d'étude pour le barreau de la Sauge »

Mme la Conseillère Filomène GARCIA lit le rapport de la COFIN qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Gabriel RACCIATTI lit le rapport de la CUR qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme la Conseillère Carole HENRY demande si la Commune de Romanel paie uniquement 2,9% du crédit d'étude et si elle aura son mot à dire dans la prise de décisions, par exemple pour une piste cyclable, un trottoir.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER explique qu'il y a un partenariat avec le Canton, qui finance la plupart de l'étude, mais que la commune pourra par exemple s'opposer à ce que le trafic vers le centre commercial passe par le chemin de Judée.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI évoque le préavis 23 de 2013 : CHF 146'000.- dont CHF 81'000.- pour l'étude et CHF 65'000.- pour « l'élaboration d'une étude test pour déterminer la destination du site et du développement de la Sauge ». Cette étude a-t-elle été faite ? Avec quels résultats ? Il rappelle qu'un projet a été refusé en 1991. Il demande à la Municipalité quelle est sa vision du développement de la Sauge et si Le Mont contribue également au financement de cette étude.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que la Municipalité souhaite tranquilliser le village et éviter que trop de trafic soit dévié vers Romanel. Actuellement il y a 7000 voitures qui passent au centre du village.

M. le Municipal Denis FAVRE intervient pour apporter des explications issues de sa longue expérience au Conseil et à la Municipalité. Au début, la volonté cantonale était de créer une route pour les 16 tonnes, ensuite ils sont passés à 40 tonnes. Aujourd'hui, la commune défend la nécessité de créer un contournement, le barreau Sud de Romanel. L'étude permettra d'estimer des montants justes. Par ailleurs, il répète que la commune défendra la tranquillité des chemins de Sous-Mont, de Judée, des Noyers.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM demande quel est le planning de la réalisation des travaux.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER n'a pas encore cette information, mais il la cherchera auprès du Canton.

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande si la Migros est associée aux discussions par rapport aux routes de contournement et à ses camions. Il faudrait imaginer qu'un jour les camions seront trop lourds pour emprunter le pont En Felezin. Imaginer une sortie directe vers la RC 448 ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER pense que la Migros n'est pas associée à la discussion, mais le préavis traite uniquement du Barreau de la Sauge.

Conclusions du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

* vu le préavis municipal N° 53/2024 adopté en séance de Municipalité du 12 février 2024 ;

* ouï le rapport des commissions consultées ;

* considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

* d'accepter le préavis N° 53/2024 tel que présenté ;

* d'accorder un crédit de CHF 50'000,00 TTC pour l'étude du barreau de la Sauge ;

* d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement

Vote du préavis

Votants	oui	non	abstentions	statut
42	Large majorité	-	1	ACCEPTÉ

M. le Municipal Patrick OPPLIGER remercie pour la confiance.

8. Rapport municipal N° 49/2024 « Réponse au postulat de M. Romain Birbaum et consorts – Mise en place d'une réglementation des publications sur le site internet de la commune »

M. le Conseiller François STUDER lit le rapport de la commission technique qui propose de prendre acte.

Discussion

M. le Conseiller Romain BIRBAUM remercie la Municipalité pour le nouveau site internet qui est fort agréable. Il invite les Conseillers à le découvrir et donne des explications sur les contenus dédiés au Conseil communal.

Conclusion

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

*vu le rapport municipal N° 49/2024 adopté en séance de Municipalité du 18 décembre 2023 ;

*où le rapport de la commission chargée de l'étude de ce rapport ;

*considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Mme Ariane Morand ainsi que MM. Romain Birbaum, Christian Bovey, Jean-Claude Progin, Gabriel Racciatti et François Studer.

Vote

Votants	oui	non	abstentions	statut
42	unanimité	-	-	PRIS ACTE

9. Rapport municipal N° 51/2024 « Réponse au postulat de M. Simon Schülé – Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute »

M. le Conseiller Thierry HENRY lit le rapport de la commission technique qui propose de prendre acte.

Discussion

M. le Conseiller Simon SCHULÉ explique les objectifs du postulat : pour les 700 personnes concernées, le postulat cherche à créer du lien social, à autonomiser les personnes. Sur une durée de 4 ans, l'objectif est de contacter les personnes âgées. Il énumère les activités déjà mises en place pour les seniors, mais elles ne touchent qu'un nombre très limité, toujours les mêmes (Table au bistrot, Fil d'argent). La réponse de la Municipalité confirme l'existence

d'activités pour quelques dizaines de personnes, alors que le postulat voudrait donner la possibilité à des centaines de personnes à s'organiser et à créer de nouvelles activités.

Mme la Syndique Claudia PERRIN exprime la conviction de la Municipalité qu'il faut organiser des activités pour les seniors, mais également pour les jeunes, dans une perspective intergénérationnelle. Elle évoque également le coût du projet proposé dans le postulat : CHF 400'000.- sur 4 ans. Elle informe néanmoins qu'il existe de nouvelles offres, pour les villages de la taille de Romanel, qui proposent des activités sur 2 ans pour un coût de CHF 10'000.- par an. En plus, Romanel et Cheseaux ont mandaté Lausanne Région pour faire une étude auprès de tous les seniors de 65 ans et plus, pour connaître leurs besoins.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ remercie la Municipalité pour cette initiative et se réjouit de voir bientôt les résultats.

Conclusions

<p>LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE</p> <p>*Vu le Rapport municipal N° 51/2024, adopté en séance de Municipalité du 12 février 2024;</p> <p>*ouï le rapport de la Commission technique ;</p> <p>*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;</p> <p>décide</p> <p>de prendre acte de la réponse au postulat déposé par Monsieur Simon Schulé, Conseiller communal concernant le Projet « Village solidaire » en collaboration avec Pro Senectute</p>

Vote

Votants	oui	non	abstentions	statut
42	unanimité	-	-	PRIS ACTE

10. Election complémentaire à la COFIN

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI propose la candidature de Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR, qui accepte et est la seule candidate.

L'élection est tacite, selon le règlement du Conseil communal.

11. Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Rien

12. Informations des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller François MORIER fait une brève présentation de la Commission d'urbanisme, qui devrait s'appeler Commission d'urbanisme et d'environnement. Elle examine les modifications du Plan général d'affectation, des règlements sur l'aménagement du territoire, des constructions, des Plans Partiels d'Affectation et des Plans de quartier. La construction de nouvelles artères routières, les modifications significatives du réseau routier. Certains dossiers sont sujets au secret de commission.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ informe qu'il a été nommé président de la COFIN et remercie Mme Nadia Pisani Ben Nsir de rejoindre la commission, en apportant son expérience de la vie de la commune et en représentant le PLR, ce qui rétablit l'équilibre politique au sein de la COFIN.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI annonce que le prochain Conseil intercommunal de l'ASIGOS aura lieu le 24 avril 2024. Il traitera Les Comptes, le rapport de gestion et un préavis demandant d'augmenter le taux d'activité de la secrétaire du Codir et d'accorder des indemnités aux membres du Codir.

Mme la Conseillère Ariane MORAND prend la parole au nom du président de la commission de jeunesse. La commission accompagnée de Mme la Municipale Jennifer Dagon a rencontré la Société de jeunesse. Une soirée d'information sur les autorités communales sera organisée le 23 mai 2024. Ensuite les personnes présentes assisteront à la séance du Conseil communal.

13. Propositions individuelles et divers

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR annonce qu'elle va démissionner de l'ASIGOS et invite l'assemblée à réfléchir à la personne qui la remplacera.

M. le Conseiller Olivier BOVEY se réfère à la communication de la Municipalité concernant le refus du préavis demandant un crédit pour des travaux au Lussex et au Brit. Le LEB a intenté une action près de l'OFT, demandant un montant de plus de CHF 18'000'000.- à la Commune de Romanel. La Municipalité a demandé à son avocat de s'opposer à cette action, qui sera tranchée prochainement. Pour rappel, le Conseil a refusé le préavis 34/2023, car la convention et la clé de répartition des coûts à payer étaient jugées insatisfaisantes. Pourquoi la somme demandée est de CHF 18'000'000.-, alors que l'entier des deux projets est à CHF 26'000'000.- ?

Mme la Syndique Claudia PERRIN établit la chronologie des événements : 25 mai 2023 refus du préavis, 5 octobre dépôt de l'action contre la commune, entre octobre et janvier une suite de rencontres pour instruire le dossier, 11 mars rencontre avec Me Luciani avocat de la commune, qui a rédigé une lettre à l'intention du Conseil. L'affaire étant en cours, seulement une partie des éléments peut être dévoilée.

Lettre de Me Luciani

« Madame la Syndique, Comme convenu, je dépose selon le courrier ci-annexé les déterminations de la commune au sujet de la demande déposée par LEB SA requérant un arbitrage auprès de l'Office fédéral des Transports pour une valeur litigieuse de près de CHF 18'000'000.-. S'agissant de la demande concernant Le Lussex, je vous rappelle que le LEB réclame à la commune de Romanel-sur-Lausanne le versement d'une participation de CHF 12'916'013.-. Or j'ai constaté que les autorités concernées sont non seulement la commune de Romanel-sur-Lausanne mais aussi celle de Jouxens, ainsi que le Canton, respectivement propriétaires des domaines publics communaux et cantonaux concernés. Je considère par conséquent que la demande déposée par le LEB est irrecevable. Si, contre toute attente, l'OFT ne devait pas partager mon avis, nous aurions la possibilité de compléter notre argumentaire ultérieurement. Pour ce qui est de la demande concernant le passage du Brit, je rappelle que celle-ci porte sur la somme de CHF 4'711'588.-. Je soutiens, en référence à la loi, que la suppression du passage à niveau s'inscrit dans le cadre du développement du trafic et de la sécurité ferroviaire et non dans le cadre du développement de la commune. Dès lors et conformément au texte de la Loi sur les chemins de fer fédéraux, de tels travaux sont à la

charge de l'exploitation ferroviaire, raison pour laquelle ils doivent être mis à la charge du LEB SA. En d'autres termes, la Commune de Romanel-sur-Lausanne ne retire aucun bénéfice des travaux, les bénéfices étant ceux de l'exploitant ferroviaire qui augmentera la cadence de ses trains de 15 à 10 minutes. Je requiers également des explications au sujet d'une liste de frais généraux présentée par le LEB relativement opaque et pour un montant considérable dépassant un million. L'OFT va accuser réception de nos réponses et impartir un délai au LEB pour déposer une éventuelle réplique, moyennant pour nous la possibilité de déposer une duplique. Compte tenu de la complexité du cas, des arguments soulevés, il ne faut pas envisager d'avoir une première réponse avant cet automne, cas échéant la fin de cette année. »

Me Luciani a reçu l'instruction d'aller dans ce sens. Mme la Syndique espère qu'il y aura des jurisprudences en faveur de la commune.

M. le Conseiller Olivier BOVEY remercie et félicite la Municipalité d'avoir entamé cette démarche. Il souligne le risque pris lors du refus du préavis, qui a ouvert une situation de grande incertitude.

M. le Conseiller François MORIER remercie pour la lecture de la lettre, qui reprend des éléments soulevés par la CUR lors des débats du préavis refusé. La clé de répartition était clairement injuste. Il attire l'attention que c'est le Canton qui devrait assumer la plus grande partie des coûts au Lussex, car c'est une route cantonale. Au Brit, la Commune ne retire aucun bénéfice : la commune sacrifie une route communale, se retrouve avec un trou et en plus doit payer une somme énorme. Il estime que le Conseil a été malin quand il a eu le courage de refuser le préavis. Il remercie le Conseil d'avoir suivi l'avis de la commission d'urbanisme, malgré tous les vents contraires.

M. le Conseiller Thierry HENRY est d'avis que l'avocat choisi connaît son domaine. Il en remercie la Municipalité et suggère de faire appel plus souvent à des experts de haut niveau.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI félicite lui aussi la Municipalité pour le choix de l'avocat et félicite aussi le Conseil pour son courage. Il demande si la lettre du LEB était une surprise pour la Municipalité, étant donné que la commune est représentée au Conseil du LEB.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que la Municipalité s'attendait au recours et à l'arbitrage.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI demande de quelle manière sera distribuée l'aide aux commerçants du village, aide acceptée à travers un amendement au budget 2024 déposé par lui-même. Deuxièmement, il demande à la Municipalité d'expliquer sa vision de la route de Fontany (Romanel), en la mettant en rapport avec le chemin des Planchettes (Lausanne). Pourquoi Romanel voudrait construire une route qui ferait passer les camions sur son territoire, alors que Lausanne veut supprimer une route qui existe déjà. Dans le passé, Romanel avait même proposé de financer la réparation du pont du chemin des Planchettes, pour permettre le passage des camions. D'ailleurs, avec 3 ou 4 entreprises, Romanel n'a pas de grande zone industrielle

M. le Municipal Denis FAVRE répond à la première question en expliquant que la Municipalité a consulté un avocat pour être orientée sur la marche à suivre du point de vue légal. Il rappelle que les sommes figurant au budget sont des autorisations de dépenser, mais en aucun cas des obligations de dépenser. Il espère qu'une solution équitable et légale sera trouvée.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond pour Fontany : la Municipalité est pour le pôle économique proposé par le Canton (PAC), mais elle n'est pas d'accord avec les axes de circulation. Les deux tiers de la population habitent à l'Ouest, de l'autre côté du LEB. Or le Canton voudrait imposer des déplacements d'un km pour la sortie de la zone Ouest de

Romanel. La Municipalité s'y oppose. Pour le chemin des Planchettes, la décision de fermeture a été prise entre Lausanne et le Canton, en rapport avec le dépôt de déchets d'excavation. Plus d'informations seront données dès que possible.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI encourage la Municipalité à continuer à se battre pour les intérêts de la commune.

M. le Conseiller Romain BIRBAUM se réfère au préavis refusé en mars 2023 et n'adhère pas aux félicitations pour le courage du Conseil. Prudent, il attendrait l'issue du conflit avant de se déclarer satisfait. Il demande comment seront pris en compte les CHF 18'000'000.- dans les finances communales, dans le plan d'investissement ?

M. le Municipal Denis FAVRE répond que ce sera un emprunt, la suite d'un investissement qui deviendra un ouvrage. Il rappelle qu'il y a d'autres gros investissements, ce qui pourrait devenir critique pour le plafond d'endettement fixé à CHF 42'000'000.-. Par ailleurs il n'accepte pas qu'on dise que Romanel n'a pas de zone industrielle. Au contraire, il y a plusieurs entreprises très performantes et la Municipalité fera tout le possible pour les garder.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ demande des explications sur l'erreur dans les résultats des votations

M. le Président Guillaume DERIAZ explique qu'il y a eu une erreur dans la saisie : au lieu de 281 « non » pour le deuxième objet, le nombre transmis a été de 81 « non. ». Après contact avec la préfecture, le changement a été opéré tout de suite.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ demande pourquoi quasi toutes les places de parking à côté de la gare sont réservées au restaurant.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que c'était le cas pendant les travaux, mais que le nécessaire sera fait pour enlever les panneaux.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ rappelle sa proposition faite en automne 2023 d'organiser une fête pour l'accueil des 1000 nouveaux habitants et veut savoir si la Municipalité a pensé déjà à un projet et si les sociétés locales peuvent y être associées.

Mme la Syndique Claudia PERRIN répond que le manque de temps et de personnel dédié à cette tâche n'a pas permis de le faire et qu'il serait judicieux d'attendre que le dernier bâtiment de Pré Jaquet accueille ses locataires.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ demande si des mesures de régulation du trafic (par exemple 30km/h la nuit) pourraient être mises en place au Terreaux avant la réalisation des travaux à plus grande échelle (barreau de Fontany ou chemin des Planchettes).

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que le crédit d'étude accepté par le Conseil permettra de faire cette réflexion et s'occuper notamment du gabarit routier. Pour le moment il est difficile de déterminer quelles mesures provisoires seraient adaptées.

M. le Conseiller Nathan VANNAY demande des informations sur la gestion des places d'accueil dans le préscolaire et le parascolaire. La Municipalité a-t-elle trouvé des solutions pour que les parents en liste d'attente ne se retrouvent pas sans solution de garde à la rentrée, comme ce fut le cas en 2023 ?

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que le problème est le manque de locaux et de terrains. Il se dit néanmoins confiant et promet qu'une solution sera trouvée.

M. le Municipal Blaise JAUNIN annonce une nouvelle édition du Coup de balai le 4 mai 2024, en collaboration avec le GSL.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ demande des nouvelles du projet de déplacement de l'UAPE au Rosset et du DDP.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que c'est la petite enfance qui sera déplacée. Pour le réaménagement du Rosset, un crédit d'étude sera présenté au Conseil avant la fin juin 2024. Concernant le DDP, des rencontres ont eu lieu avec l'ASIGOS, l'architecte et un BAMO

(Bureau d'assistance au maître d'ouvrage). Un crédit d'étude d'un montant compris entre CHF 125'000.- et 250'000.- sera soumis au Conseil. Il y a des chances que la construction du collège soit lancée par l'ASIGOS avant la fin de la législature.

Mme la Conseillère Aurélie FAYET ne comprend pas la logique du déplacement de la garderie, alors que les élèves de l'UAPE devront faire les déplacements entre les Esserpys et Prazqueron.

M. le Municipal Patrick OPPLIGER répond que l'idée est de faire une Maison de l'enfance au Rosset. Après la construction du collège, d'autres structures pourraient être déplacées ultérieurement.

M. le Conseiller Olivier BOVEY demande à quel moment le site internet ASIGOS sera accessible, pour combler le déficit d'information sur les constructions scolaires.

Mme la Municipale Jennifer DAGON répond que le site est presque terminé, il sera accessible fin mars.

Mme la Syndique Claudia PERRIN déclare que la volonté de la Municipalité est d'embrasser tous les sujets en même temps, malgré l'énorme difficulté de la tâche. En effet, il faut accueillir de nouveaux habitants et créer des structures, sans pouvoir acquérir les terrains nécessaires. Le seul terrain disponible, c'est celui des Esserpys. Les bâtiments communaux sont en mauvais état. Il faudrait investir dans leur rénovation.

M. le Conseiller Simon SCHULÉ voudrait savoir si l'étude sur la circulation est publique et comment y avoir accès.

M. le Municipal Blaise JAUNIN répond qu'elle est chez le mandataire, en validation auprès du Canton. La commission d'urbanisme a eu connaissance de l'étude. Pour l'instant c'est un document de travail.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président Guillaume DERIAZ** annonce que la 21e séance du Conseil arrive à sa fin, il remercie pour la qualité des débats et donne rendez-vous le 23 mai 2024 à 19h¹.

Séance levée à 22h26

Le Président

La Secrétaire

Guillaume DERIAZ

Manuela KAUFMANN

¹ La séance du 23 mai sera finalement annulée.